



ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT

Position d'ANDICAT sur l'emploi accompagné

1 - Le décret formalise des pratiques existantes.

2- Le système est assez lourd :

- l'organisme gestionnaire doit être agréé par plusieurs administrations,
- les personnes accompagnées doivent être admises dans le dispositif MDPH, même si l'on parle de décision d'urgence.

3 - Le financement n'est pas clair. L'Etat ? Et peut-être l'AGEFIPH et le FIPTH.

4 - Ce dispositif ne peut pas être un substitut du travail protégé ; pourtant, on ne crée plus de places d'ESAT depuis 3 ans.

5 - ANDICAT appuie toutes les formules d'emploi à condition que l'exercice d'une activité professionnelle ne soit pas réservé à ceux qui vont vers le milieu ordinaire.

Le 20 janvier 2017

Gérard Zribi
Président